



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Du Conseil Municipal de la Commune de Capbreton**  
**Séance du 29 mars 2023**

Le Conseil Municipal de la commune de CAPBRETON dûment convoqué le 23 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Patrick LACLÉDÈRE Maire de CAPBRETON.

Étaient présents : Patrick LACLÉDÈRE, Louis GALDOS, Françoise AGIER, Jean-Luc ASCHARD, Soline GRAVOUIL, Céline FOURNIER, Étienne CARRÈRE, Claire MARSAL GUEZE, Jean-Marc GIBERT, Françoise PETIT, Cyril NAZABAL, Patrice TROUVÉ, Jean-Yves SORIN, Anne MOLLÉ, Alexandra DASSÉ, Nathalie MEIRELES ALLADIO, Armelle BARBE, Rudy MARÉCHAL, Véronique PUJOL, Marc MILHÈRES, Sarah PITOT, Serge MACKOWIAK, Bernard CALÈS, Maïté SAINT-PAU, Cédric LARRIEU, Nathalie DUFAU.

Absents excusés : Shanellé BARBIER a donné pouvoir à Louis GALDOS, Alexandra LUX a donné pouvoir à Serge MACKOWIAK, Jacques SCHNEIDER a donné pouvoir à Bernard CALÈS.

Secrétaire de séance : Anne MOLLÉ

**2023-16**

**TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES**

**Vu** les articles L.2223-15 et R.2223-11 du Code général des collectivités locales,

**Vu** l'arrêté municipal n°580-2022 du 12 décembre 2022 clôturant la procédure de reprise des concessions en état d'abandon,

**Considérant** le souhait de la collectivité de réduire l'écart entre les tarifs pratiqués au cimetière des Pins et au cimetière des Cyprès,

Après avis favorable de la commission administration générale - finances - éthique en date du 27 mars 2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité *par 29 voix pour* :

- **FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, les tarifs des concessions funéraires comme suit :



	Unité	Montant
Concessions cimetière des pins 30 ans	m <sup>2</sup>	75,00 €
Concessions cimetière des pins 50 ans	m <sup>2</sup>	150,00 €
Concessions cimetière des cyprès 30 ans	m <sup>2</sup>	125,00 €
Concessions cimetière des cyprès 30 ans + caveau d'occasion	m <sup>2</sup>	334,00 €
Concessions cimetière des cyprès 50 ans	m <sup>2</sup>	259,00 €
Concessions cimetière des cyprès 50 ans + caveau d'occasion	m <sup>2</sup>	468,00 €
Concessions ancien columbarium 15 ans	unité	294,00 €
Concessions ancien columbarium 30 ans	unité	589,00 €
Concessions nouveau columbarium et cavurnes 15 ans	unité	518,00 €
Concessions nouveau columbarium et cavurnes 30 ans	unité	1 035,00 €
Vacations funéraires	forfait	20,00 €

- **PRÉCISE** que l'encaissement des concessions sera réparti comme suit :
- 1/3 sur le budget du CCAS
- 2/3 sur le budget principal de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents. Pour  
« extrait » certifié conforme.



Le Maire,

Patrick LACLÉDÈRE

Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la publication, par courrier ou dépôt sur place à l'adresse Villa Noulbos - 50 cours Lyautey - 64100 Pau cedex ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Délibération transmise électroniquement le : 07/04/23

Certifié exécutoire pour avoir été transmis à la Sous-Préfecture le : 07/04/23

Affiché, le : 11/04/23

Notifié le :

Publié le : 11/04/23

P/Le Maire, par délégation,

Le Directeur Général des Services,

Michael EL BEZE

